



PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 15 SEPTEMBRE

9h30-10h00 - Accueil, café

10h00-10h45 - Rappel des objectifs environnementaux d'arrêt du désherbage chimique et des évolutions légales

En même temps que sont évalués les impacts du Grenelle de l'Environnement en matière de réduction des intrants phytosanitaires, de nouvelles règles ont été élaborées. Celles-ci, adoptées le 17 août 2015 dans le cadre de la dernière version de la loi Labbé, fixent au 1er janvier 2017 l'interdiction d'utiliser des pesticides pour le désherbage de la plupart des espaces publics. En introduction de la journée, après un rappel des dernières évolutions légales et de leurs fondements environnementaux et sanitaires, seront présentées quelques pistes mises en œuvre par les collectivités afin de faire face à ces nouvelles dispositions ainsi que les bases de la gestion différenciée.

Julie CHAUVIGNE et Samuel MARGEZ - NN Chico Mendès

10h45-11h15 - Désherber autrement : les nouvelles attentes des collectivités : exemple de la ville de Lens.

Avec l'évolution de la législation sur le désherbage, les communes sont amenées à revoir leurs méthodes de désherbage des espaces publics. Un responsable du Département Environnement et Cadre de Vie de la Ville de Lens présentera les nouvelles méthodes de désherbage sur les prestations réalisées en régie ou par entreprise et les démarches mises en œuvre afin de rationaliser les pratiques de désherbage.

Sébastien LAURENT- Responsable environnement et cadre de vie - Ville de Lens

11h15-11h30 - Pause

11h30-12h00 - Débat : Comment s'adapter à l'évolution des marchés d'entretien?

Samuel MARGEZ - NN Chico Mendès

12h00-12h30 - Présentation de l'outil pédagogique : «STOP Phytos»

Cet outil pédagogique est un mini module de formation créé pour sensibiliser et informer les futurs professionnels aux différentes thématiques concernant les produits phytosanitaires. Cet outil présenté lors de la journée sera remis à tous les participants avec une notice permettant aux enseignants en particulier, de reprendre ce module avec facilité auprès de leurs étudiants et de démultiplier ainsi la présente action de sensibilisation.

Théo MELIN - NN-Chico Mendès

12h30-14h00 - Repas

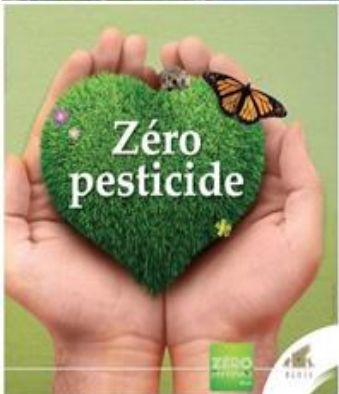
14h00-16h00 - Démonstration du matériel de désherbage alternatif

Au cours de cette démonstration réalisée en partenariat avec la société Innovpaysage, les participants auront l'occasion de découvrir et d'essayer toute une gamme de désherbeurs thermiques et mécaniques adaptés à différents types de revêtements (enrobé, pavés, terrains stabilisés,...) et à tous les budgets.

Innovpaysage et Terrateck



"Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto"



Pourquoi et comment se passer du désherbage chimique?



Tilloy-les-Mofflaines

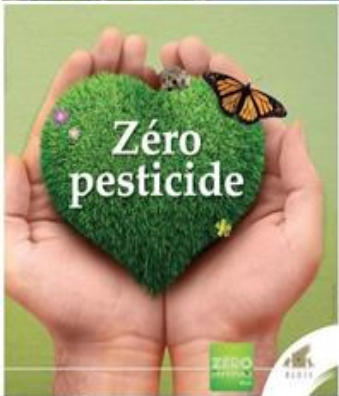
15 septembre 2016



"Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto"



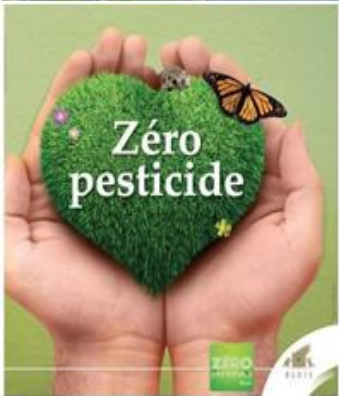
- **Généralités et Plan Ecophyto II**
- **Réglementation sur les produits phytosanitaires**
- **Utilisation des produits phytosanitaires et bonnes pratiques**
- **Les alternatives au désherbage chimique**
- **Communication et acceptation de l'enherbement**
- **Gestion différenciée & biodiversité**



GÉNÉRALITÉS

GÉNÉRALITÉS

Appauvrissement et érosion de la biodiversité



2004
Stratégie pour la Biodiversité

2000
Directive Cadre sur l'Eau

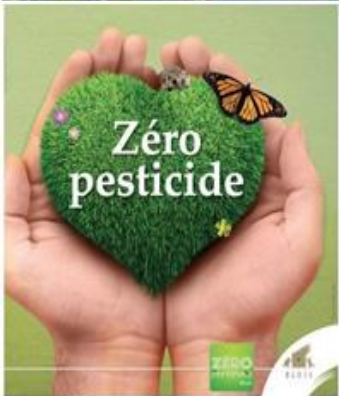
92% des cours d'eau français sont contaminés par des pesticides

Protection de la ressource en eau

2007
Grenelle de l'environnement

2008
Plan ECOPHYTO I

Source: Agences et offices de l'eau, 2015



PLAN ECOPHYTO II

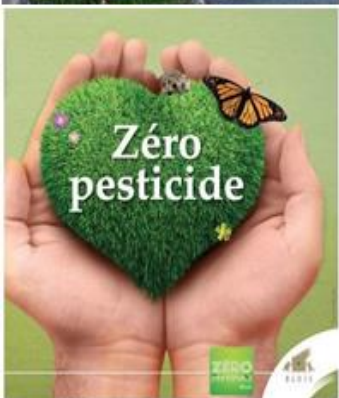
PLAN ECOPHYTO II

Réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires en France en dix ans

2020 : réduction de 25% visée, par la généralisation et l'optimisation des techniques disponibles.

2025 : réduction de 25% supplémentaires atteinte grâce à des mutations plus profondes.

- **AXE 1** : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques
- **AXE 2** : Améliorer les connaissances et les outils et encourager la recherche et l'innovation
- **AXE 3** : Evaluer et maîtriser les risques et les impacts
 - **AXE 4** : Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures
 - **AXE 5** : Politiques publiques, territoires et filières
 - **AXE 6** : Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

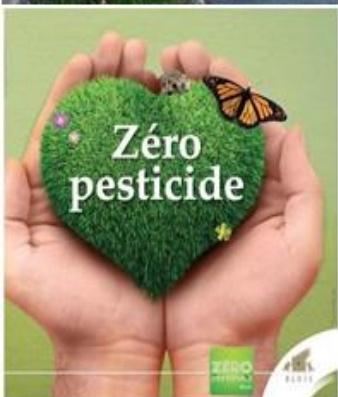


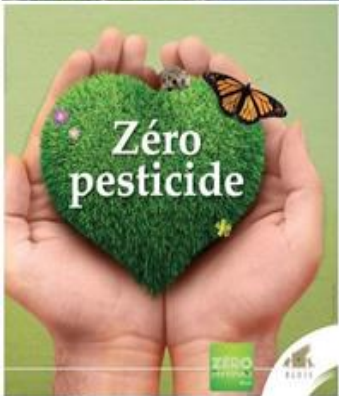
PLAN ECOPHYTO II



Objectifs

- Développer et diffuser auprès des agriculteurs des méthodes de production agricole économes en produits phytosanitaires
- **Accompagner la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures (JEVI)**
- Mobiliser la recherche pour la mise au point de systèmes économes en produits phytosanitaires et de méthodes alternatives
- **Former les professionnels en contact avec les produits phytosanitaires grâce au Certiphyto**
- **Informier en temps réel les agriculteurs et les utilisateurs en zones non agricoles des maladies et parasites des végétaux avec la surveillance biologique du territoire**
- Suivre un panel d'indicateurs pour mesurer l'évolution du plan
- Organiser le travail et communiquer sur les différents volets du Plan aux niveaux national et régional





RÈGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION

www.ecophytozna-pro.fr

Cadre général

- **La directive cadre européenne 2009/128/CE du 21/10/2009**

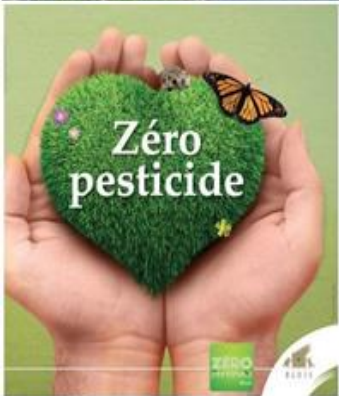
Elle instaure un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

- **Le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 / version consolidée au 01 juillet 2012**

Il fixe les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels.

- **Arrêté du 9 octobre 2013**

Relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.



RÉGLEMENTATION

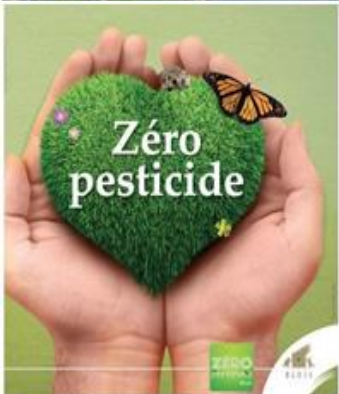
Certifications

- Le **Certiphyto** est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2014 pour les agents applicateurs et les acheteurs
 - Équivalence (diplômé depuis moins de 5 ans)
 - Renouvellement DAPA et test



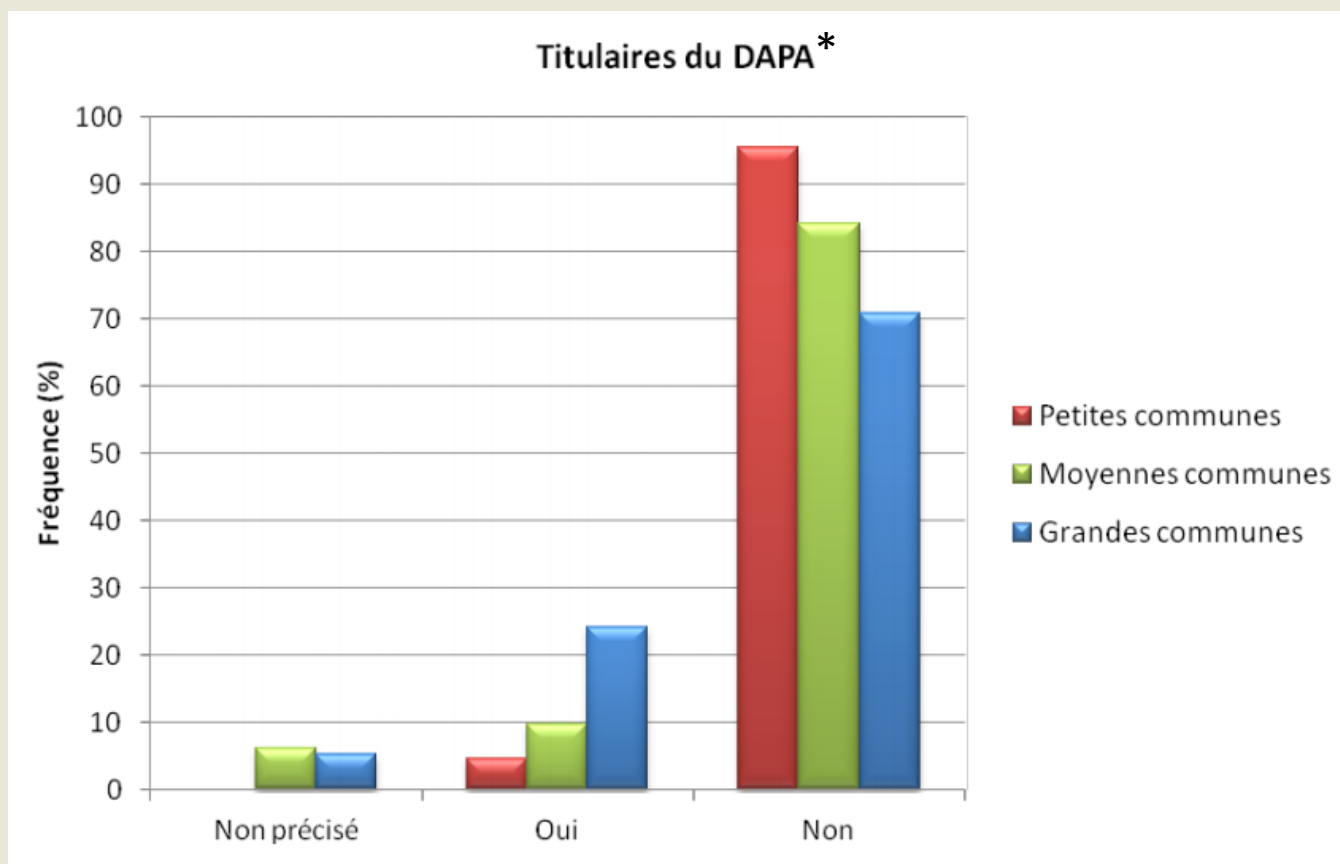
- Le **Certibiocide** est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les utilisateurs professionnels de biocides :

- antimousses
- anti-insectes, anti-rongeurs, ...



RÉGLEMENTATION

Certifications



*DAPA = ancienne certification remplacée par le CERTIPHYTO

RÉGLEMENTATION

Encadrement des pratiques

- **L'arrêté ministériel du 12 septembre 2006**

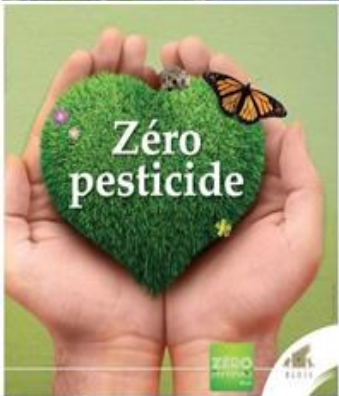
- concerne l'utilisation des produits phytosanitaires (respect du délai de rentrée, distance de 5 mètres = Zone de Non Traitement (ZNT) et des bonnes pratiques d'utilisation)

- **L'arrêté du 27 juin 2011 « lieux publics »**

- l'interdiction d'utilisation de certains produits dans les **lieux fréquentés par le grand public ou des groupes vulnérables**

- **L'arrêté du 6 janvier 2016**

- l'achat de produits phytopharmaceutiques de la gamme d'usage « professionnel » est réservé aux personnes pouvant justifier de leur qualité d'utilisateur professionnel



RÉGLEMENTATION

Encadrement des pratiques

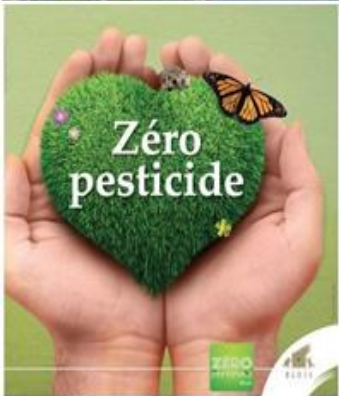
Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 « Loi Labbé »

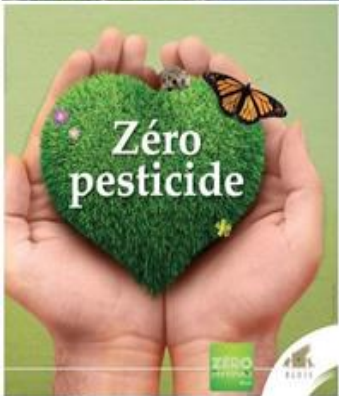
Objectif de « **zéro pesticide** » pour les collectivités dans les produits d'entretien de leurs **espaces publics** au **1^{er} janvier 2017**

Interdit l'usage de produits phytopharmaceutiques **pour les non professionnels** au **1^{er} janvier 2019**

Mais, ne s'applique pas :

- aux produits de biocontrôle --> Défini par la loi d'avenir agricole
- aux produits à faibles risques (CE 1107/2009) --> Toutes les substances actives du produit ont été considérées comme « à faible risque »
- aux produits autorisés en agriculture biologique (CE 889/2008 modifié par CE 354/2014) = produit de l'annexe II

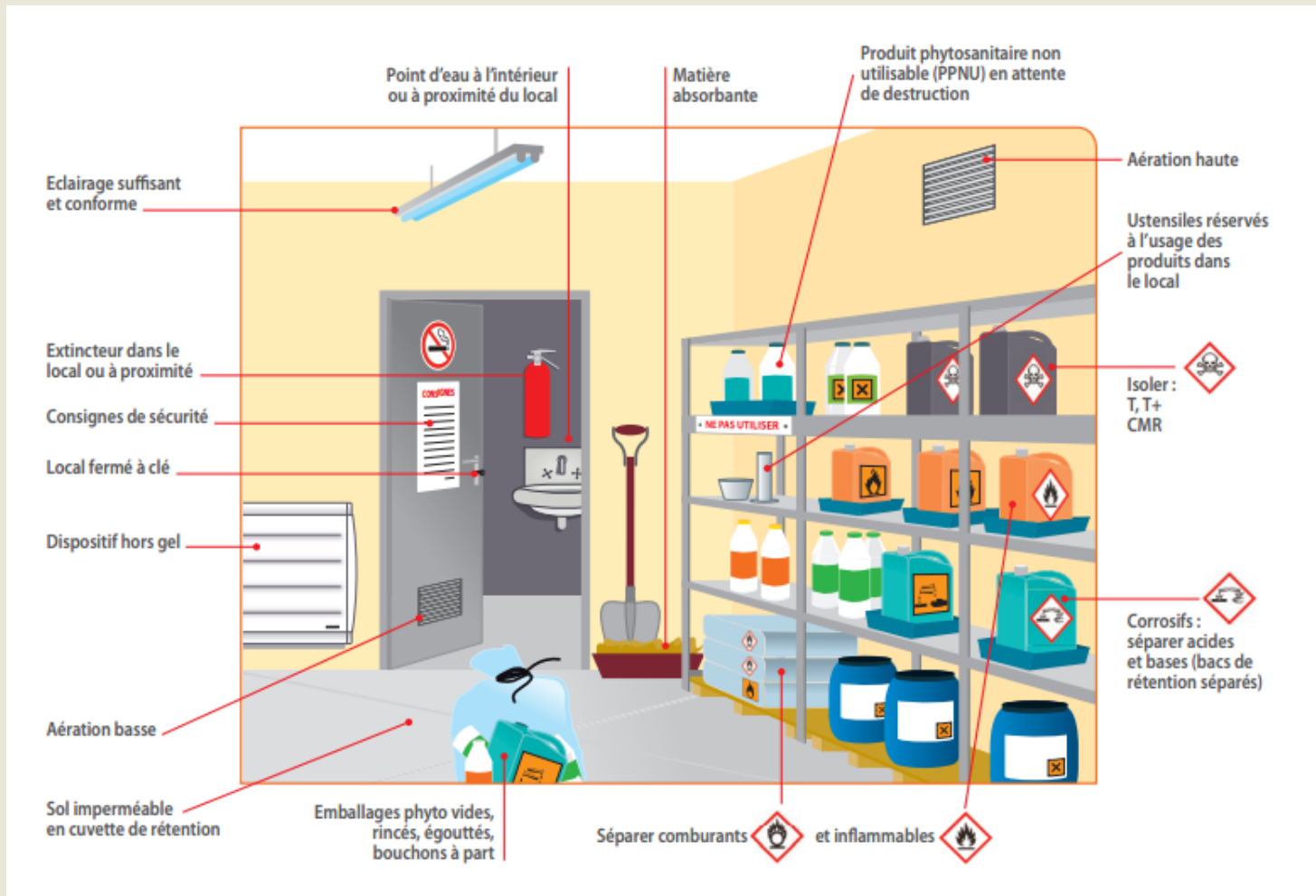




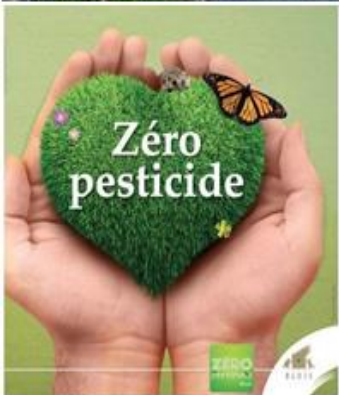
UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

Local de stockage



Si peu de produits phytosanitaires sont stockés, ils peuvent être mis dans une armoire fermée identifiée « PRODUITS PHYTOSANITAIRES »



UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI)

LUNETTES

Au moins ½ masque

Éviter polycarbonate

MASQUE

Cartouches filtrantes type A2B2P3

Filtres de - de 6 mois

Changer après 20 à 30 h ou odeur

NB : Pas de masque anti-poussières !

COMBINAISON

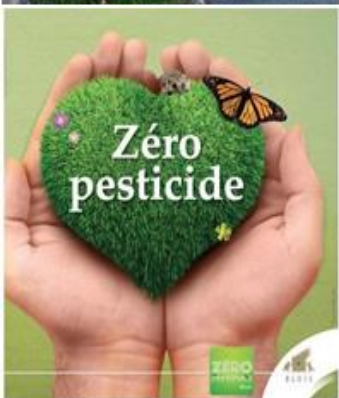
GANTS

Nitrile ou néoprène

BOTTES



© Guide de bonnes pratiques phytosanitaires,
FREDON Centre



UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

Responsabilités de l'applicateur

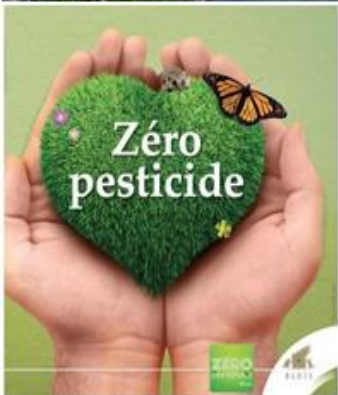
Utilisation de produits autorisés à l'usage souhaité

Réviser et entretenir son matériel (étalonnage, fuites, ...)

Ne pas contaminer les propriétés et biens appartenant à des tiers

Prendre des dispositions visant à limiter les risques de pollution lors de la manipulation

Saisir le traitement effectué sur le registre



UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

Responsabilités de l'applicateur

ZNT

► à moins de **5 mètres minimum de tous cours d'eau, plans d'eau** figurant sur la carte IGN au 1/25000ème



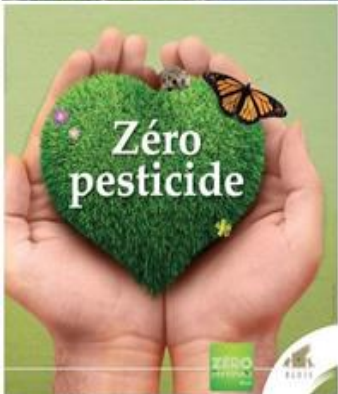
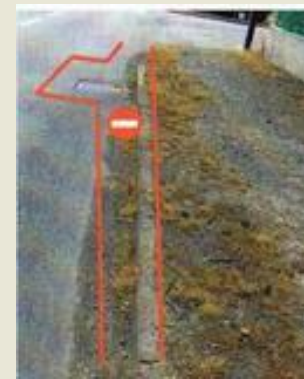
Risque élevé

► dans et à moins de **1 mètre de la berge des fossés** (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eau pluviale, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur carte IGN au 1/25000ème



Risque élevé

► sur **avaloirs, caniveaux, bouches d'égouts**

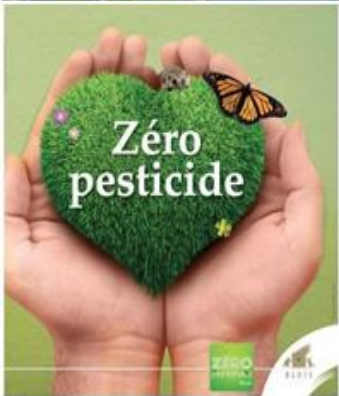


UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

Toutes les nouvelles matières actives homologuées au plan européen sont inscrites sur l'annexe 1 de la [directive /CEE/91/414](#) .

Toutes les anciennes substances actives font l'objet d'une réévaluation :

En France plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'intrants sont retirés de la commercialisation tous les ans.



e-phy

Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages des matières fertilisantes et des supports de culture homologués en France

(Source : www.e-phy.agriculture.gouv.fr)

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

Prévention auprès des usagers

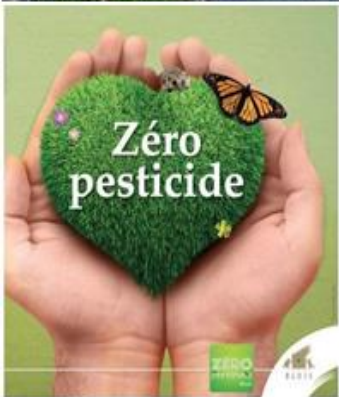
- **Affichage** sur les zones traitées au moins 24h avant l'application du produit dans les lieux fréquentés :

- Les types de produits utilisés
- La date de pulvérisation
- Le délai de rentrée pour le public

- **Délimiter** les zones à traiter par un balisage


- **A moins de 50 m** des lieux fréquentés par des personnes âgées et malades ou des enfants

- **Délai de rentrée** : durée pendant laquelle il est interdit au public de pénétrer sur ou dans les lieux où ont été appliqués des produits phytopharmaceutiques professionnels




UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES & BONNES PRATIQUES

Gestion des déchets




Fonds de cuves et
eaux de rinçage

Pulvériser sur des zones traitées



Emballages vides de
Produits Phytosanitaires (EVPP)

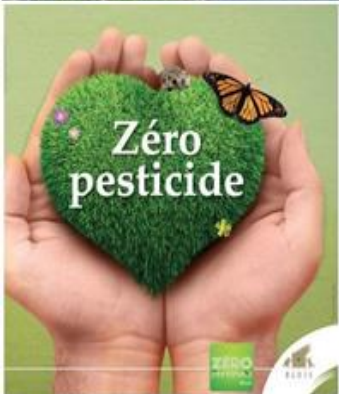
Repris par fournisseur ou
collecteur spécialisé

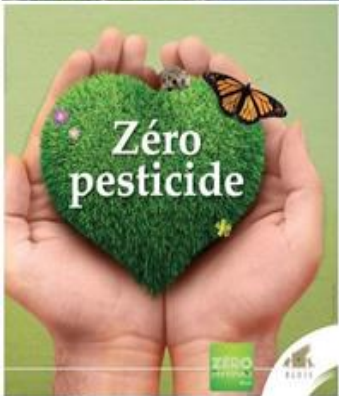


Produits Phytosanitaires Non
Utilisés (PPNU)

Repris par fournisseur ou
collecteur spécialisé

Les eaux de rinçage ne doivent en aucun cas être jetées à l'égout ni dans la nature !





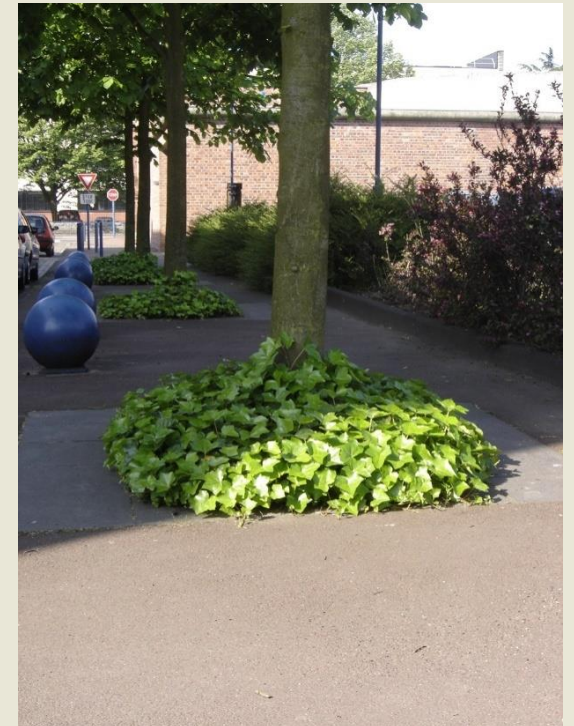
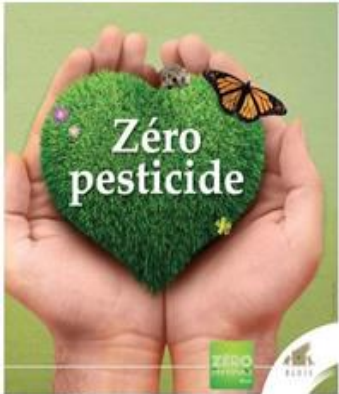
TECHNIQUES ALTERNATIVES

TECHNIQUES ALTERNATIVES

Techniques préventives

FAIRE JOUER LA CONCURRENCE

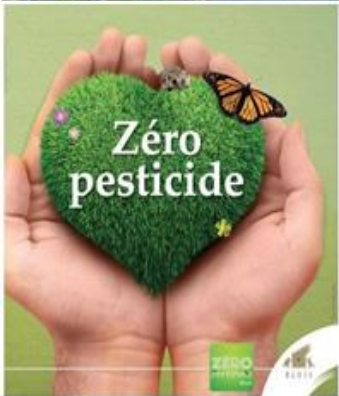
L'utilisation de paillage, de mulch ou la plantation de couvre-sol en massif ou pieds d'arbres permet de **préserver l'humidité** et de **limiter le développement des plantes indésirables**



TECHNIQUES ALTERNATIVES

Techniques préventives

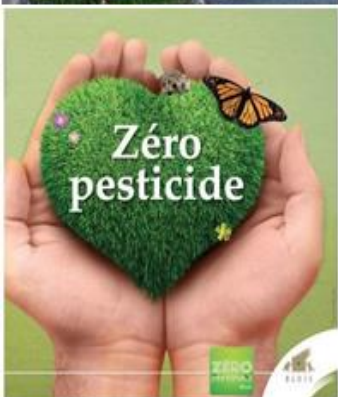
PAILLER OU COUVRIR LES PIEDS D'ARBRES



TECHNIQUES ALTERNATIVES

Techniques préventives

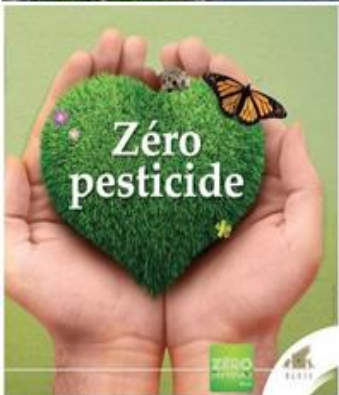
PAILLER LES MASSIFS



TECHNIQUES ALTERNATIVES

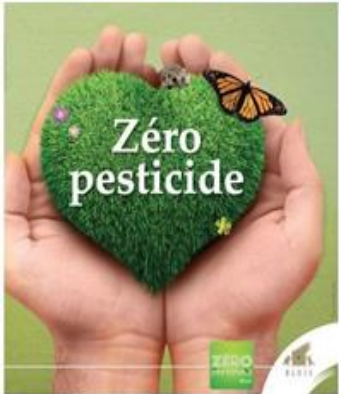
Techniques préventives

Tronçons de sureau, bûches percées, bois mort, point d'eau, fleurs, petites zones sauvages... sont autant d'aménagements qui favoriseront les insectes auxiliaires et limiteront le recours à des produits de traitement



TECHNIQUES ALTERNATIVES

Techniques curatives



TECHNIQUES ALTERNATIVES

Techniques curatives

DESHERBAGE THERMIQUE

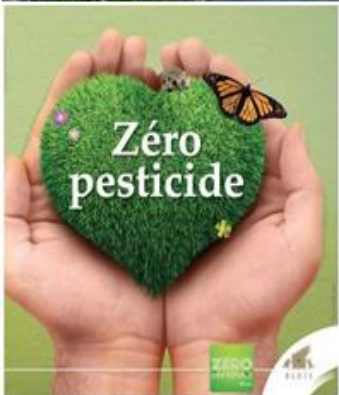


flamme
mousse
eau
infrarouge
vapeur

DESHERBAGE MECANIQUE



brosse
binette
rabet de piste
houe



TECHNIQUES ALTERNATIVES

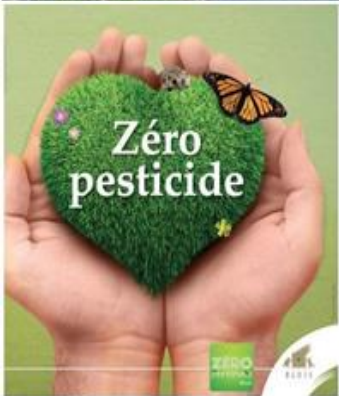
Désherbage thermique

Principe

La chaleur (70°C pendant 1 seconde) provoque l'éclatement des cellules puis la mort de la plante par flétrissement

Il existe plusieurs types de désherbeurs, en fonction de la source d'énergie utilisée ou de la forme de chaleur produite :

- **Désherbage thermique à gaz**
 - Brûleur à infrarouge
 - Brûleur à flamme
- **Désherbeur thermique à mousse chaude**
- **Désherbage thermique à eau chaude**
 - Sous forme de vapeur
 - Sous forme liquide



TECHNIQUES ALTERNATIVES

Désherbage thermique



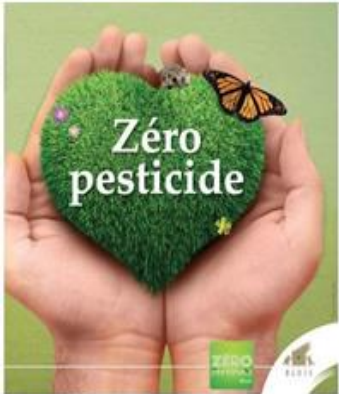
Avantages :

- Efficacité
- Rendement



Inconvénients:

- Utilisation importante d'énergies fossiles
- Utilisation de la ressource en eau
- Usage limité par temps humide



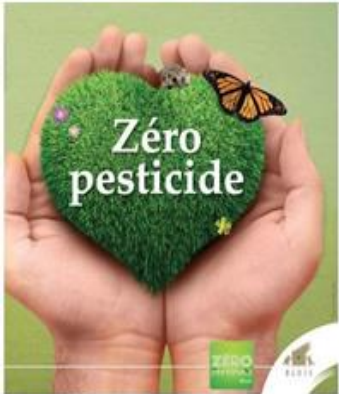
TECHNIQUES ALTERNATIVES

Désherbage mécanique

Principe

Les herbes sont arrachées ou déracinées manuellement par un outil, ou mécaniquement par un système de rabots ou de brosses rotatifs.

- **À l'aide d'outils à moteurs thermiques :**
 - Rabots mécanique
 - Brosses (sur cellule, sur débroussailleuse)
- **Manuellement :**
 - Houe
 - Binette
 - Rasette, spatule, couteau, doigts...



TECHNIQUES ALTERNATIVES

Désherbage mécanique



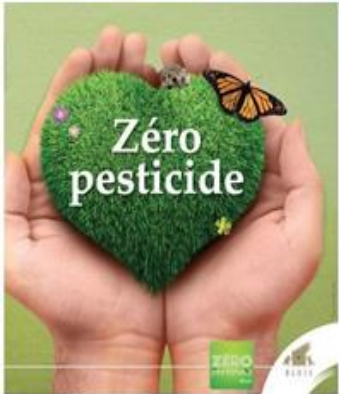
Avantages :

- **Maniabilité**
- **Rapidité** de progression
- Possibilité de travailler sur des **surfaces importantes**



Inconvénients:

- **Dégradation** du revêtement
- **Spécificité** des machines liée aux substrats



TECHNIQUES ALTERNATIVES

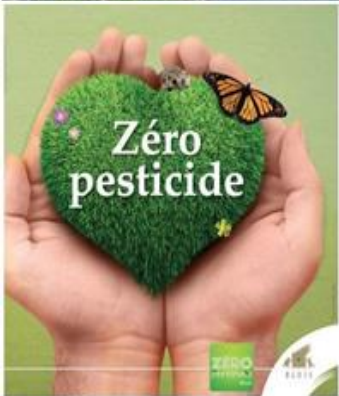
Une **palette** d'outils pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires



Une **réflexion** à mener en hiérarchisant les zones à désherber

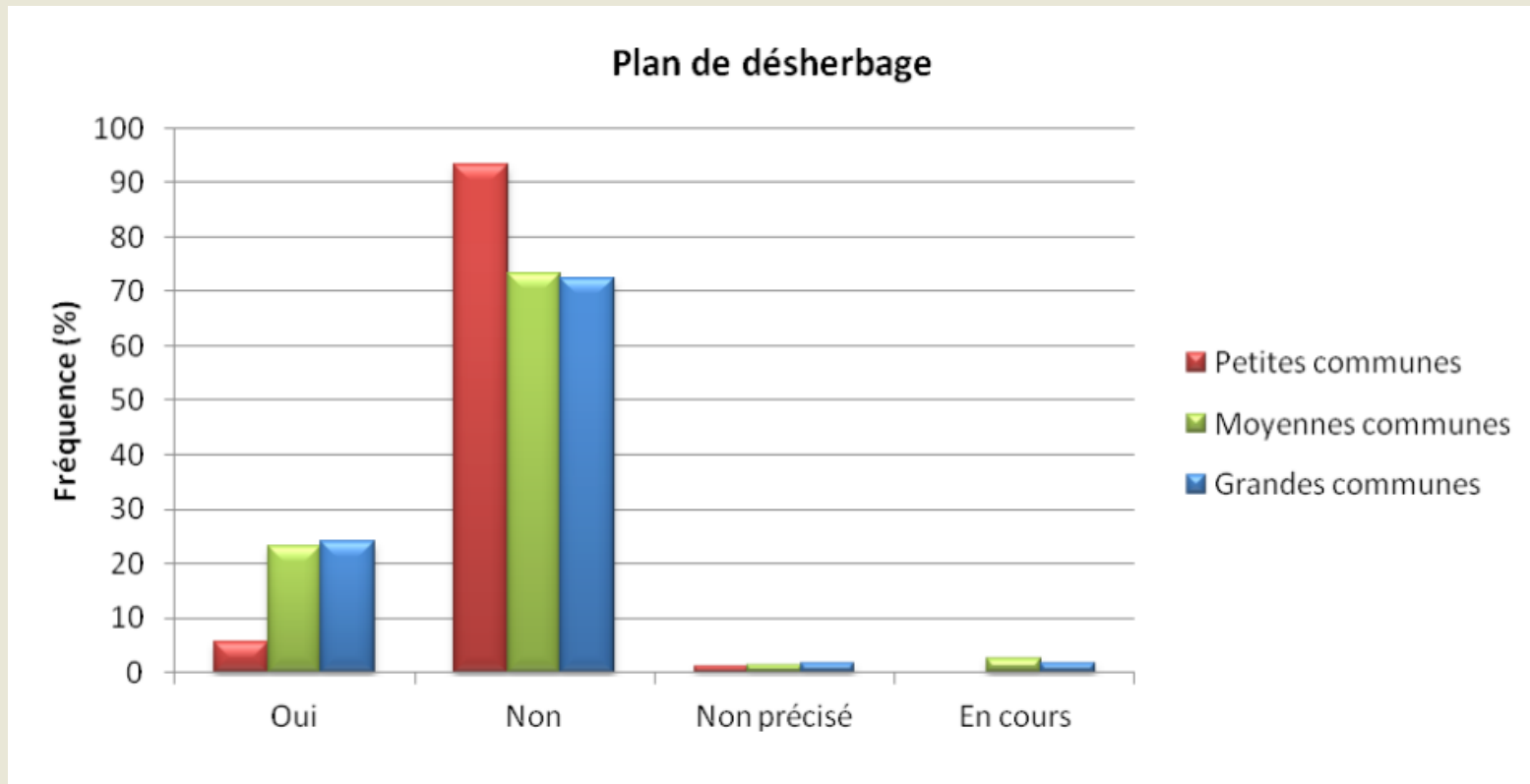
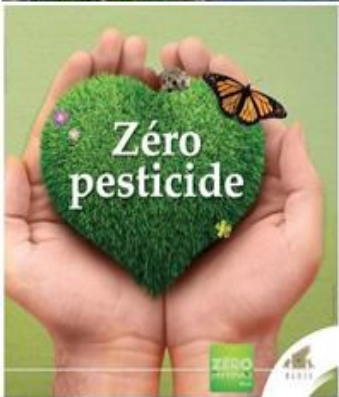


PLAN DE DÉSHERBAGE



TECHNIQUES ALTERNATIVES

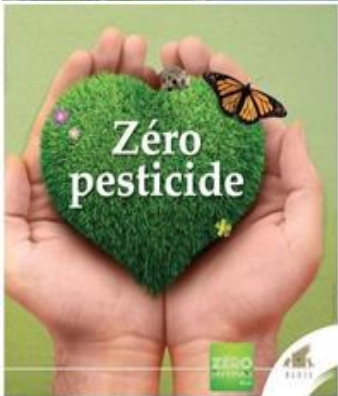
Plan de désherbage



Source: Nord Nature Chico Mendès, 2013

TECHNIQUES ALTERNATIVES

Il n'existe pas de méthode alternative plus efficace que l'utilisation des produits phytosanitaires. Mais aucune n'est aussi polluante et néfaste pour la santé humaine !



Produits
phytosanitaires

Degré de pollution

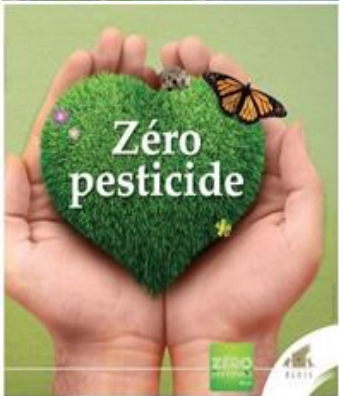
Acceptation
de
l'enherbement

Désherbage
alternatif

La communication est donc essentielle pour
faire accepter ce type de démarche

La **communication** doit être mise en place bien **en amont**
du projet mais aussi se poursuivre **sur la durée**





COMMUNICATION & ACCEPTATION

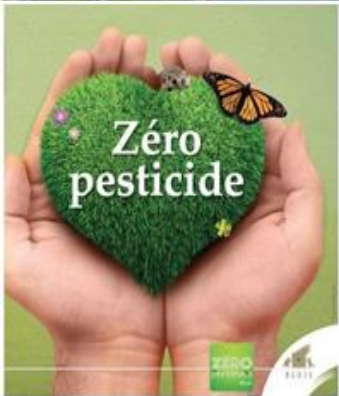
COMMUNICATION ET ACCEPTATION

Pourquoi faire de la communication ?

- Pour expliquer les changements
- Pour prévenir les réactions
- Pour être transparent
- Pour mettre en valeur les efforts de la commune

Pour cela il faut :

- savoir de quoi l'on parle
- être cohérent au sein de la commune (des agents aux élus)
- être transparent (valoriser ses réussites sans occulter ses échecs)



COMMUNICATION ET ACCEPTATION

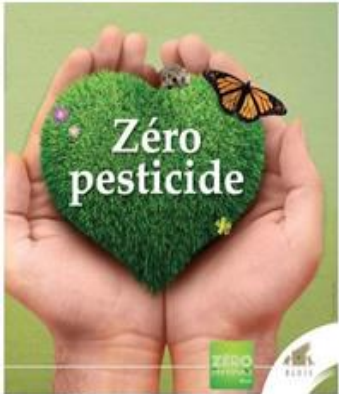
La communication permet d'expliquer les changements et prévenir les réactions...

La GD implique des changements pour :

- Les **agents** (évolution du métier)
- Les **élus** (évolutions de la gestion des espaces de la commune)
- Les **citoyens** (évolution du cadre de vie)
- Les **prestataires** (évolution des pratiques d'entretien)

L'incompréhension suscite le mécontentement :

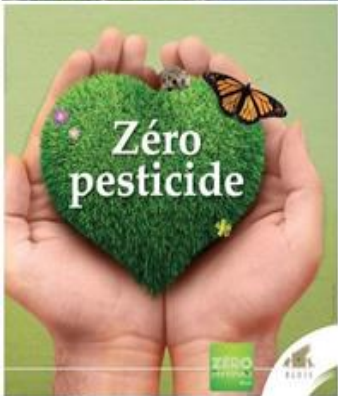
L'explication des nouvelles pratiques mises en œuvre et la raison de leur mise en place permet d'éviter les levées de bouclier.



COMMUNICATION ET ACCEPTATION

Avec quels outils ?

- Expositions
- Plaquettes
- Panneaux sur sites
- Sites internet
- Journal municipal
- Réunions publiques
- ...



LE "TOUT CHIMIQUE" REMIS EN QUESTION

Depuis 1970, le service de l'Environnement et des espaces verts de la Mairie de Poitiers a remis en question l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires (insecticides, désherbants, fongicides...). Sa réflexion s'appuie sur trois constatations :

- la nocivité des produits chimiques pour la santé humaine ;
- la résistance des maladies ou des ravageurs à certains produits ;
- la pollution croissante de l'environnement.



Une partie des produits utilisés se retrouve dans les rivières et les nappes phréatiques. L'utilisation systématique de pesticides conduit inévitablement à une perte de patrimoine génétique et des perturbations irréversibles des écosystèmes.

LA GESTION ÉCOLOGIQUE, UN OUTIL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion écologique des espaces verts :

- contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau, en réduisant chaque année les quantités de produits phytosanitaires (- 65 % depuis 1977) ;
- respecte les équilibres écologiques et la biodiversité ;
- contribue à lutter contre l'érosion des sols et la gravité des crues.

OBJECTIF : ZÉRO POLLUTION

Cette nouvelle gestion des espaces verts participe à la préservation des écosystèmes en s'intégrant dans une politique de développement durable où l'homme est responsable de la gestion de la diversité du patrimoine végétal et animal.

RENSEIGNEMENTS

Mairie de Poitiers
Service de l'Environnement et des espaces verts
1 bis, rue Léopold Thézard - 86 000 Poitiers

Tel. 05 49 41 39 37 - Fax. 05 49 41 04 68
emk@espaces-verts@ag-poitiers.fr

La gestion écologique des espaces verts



ENVIRONNEMENT

POUR UNE GESTION PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT...

Entretien différencié des espaces verts selon leur nature, leur situation et leur fonction, pour laisser à nos enfants un patrimoine naturel riche et vivant.



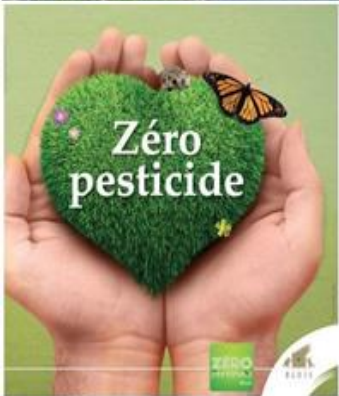
COMMUNICATION ET ACCEPTATION

Mais rien ne vaut les rencontres et échanges directs !

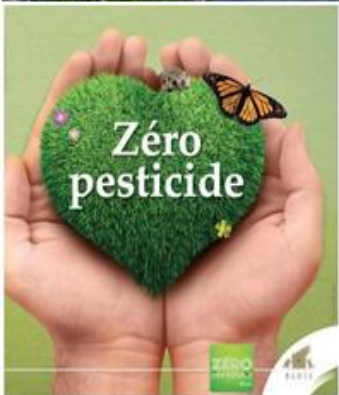
Ces échanges peuvent se faire au cours :

- d'expositions
- d'animations (scolaires, grand public, ...)
- de démarches participatives (fleurissement de pieds d'arbres, potagers collectifs, plantations, suivis participatifs – vigie-nature, ...)
- de réunions d'information
- de communications lors d'autres événements communaux

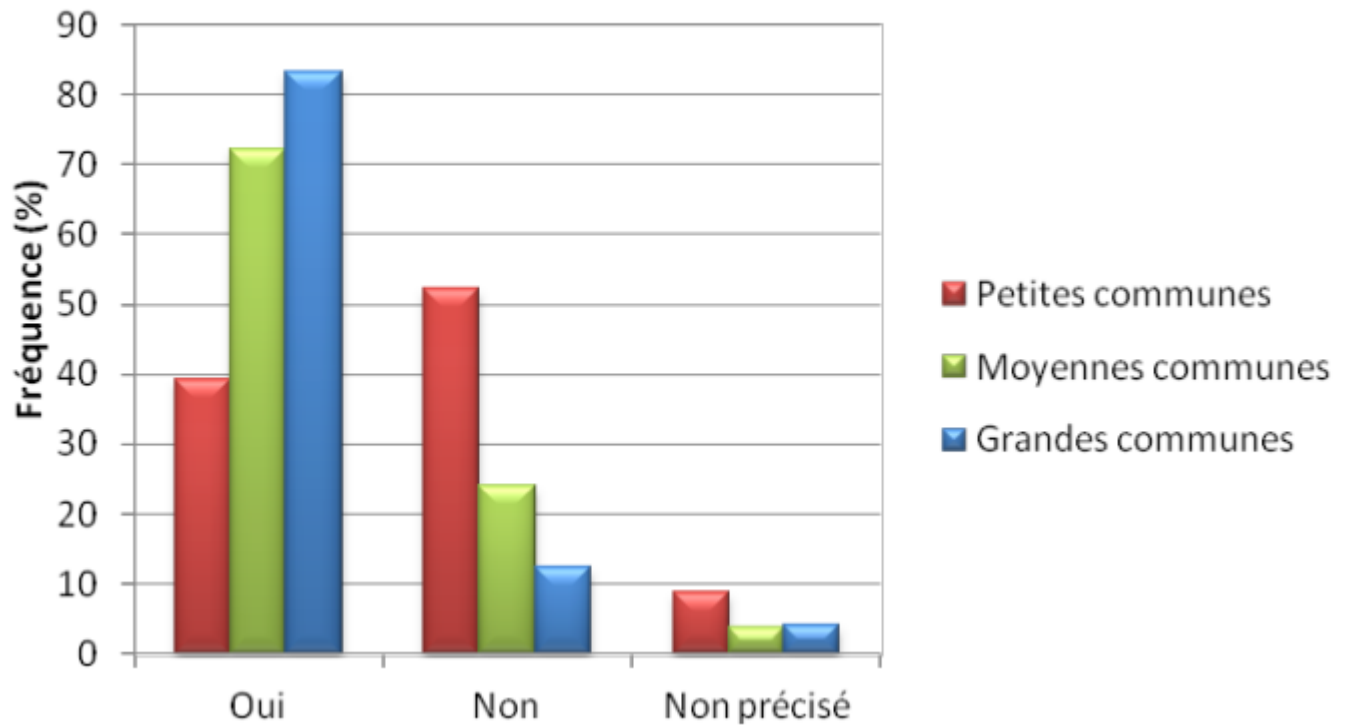
L'idée étant de toucher le plus grand nombre



COMMUNICATION ET ACCEPTATION



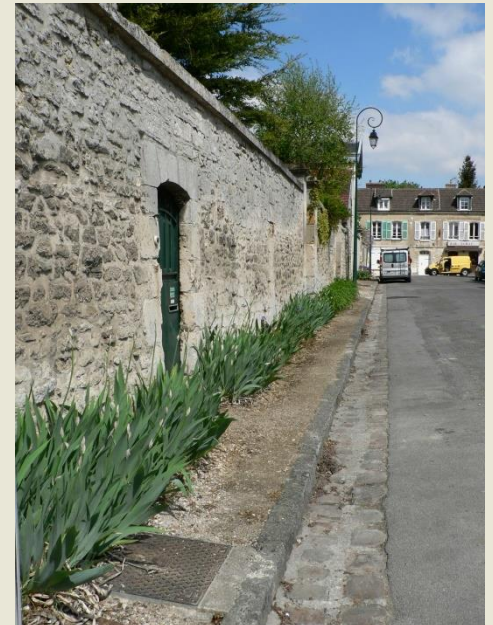
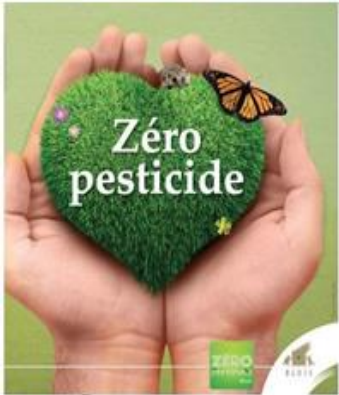
Démarche de communication envers le grand public



Source: Nord Nature Chico Mendès, 2013

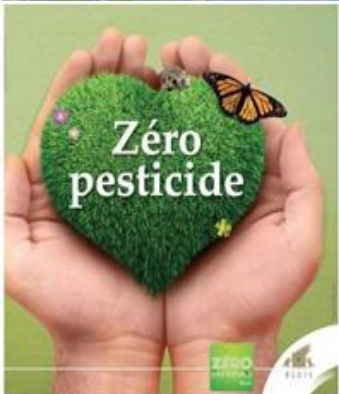
COMMUNICATION ET ACCEPTATION

Accepter un peu d'herbe sur nos trottoirs...



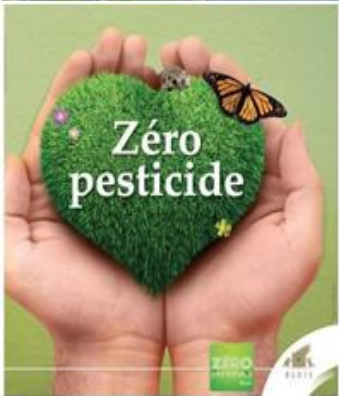
COMMUNICATION ET ACCEPTATION

Accepter un peu d'herbe sur nos trottoirs...



COMMUNICATION ET ACCEPTATION

La tolérance aux adventices est faible, il faut faire évoluer les mentalités tout en maintenant une pression d'entretien afin de ne pas créer un sentiment d'abandon.

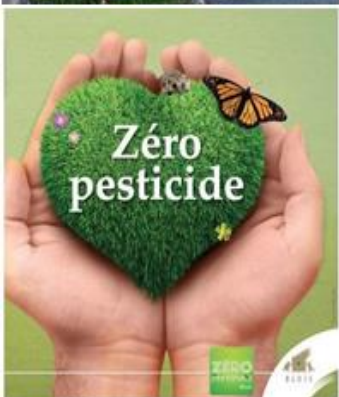


Et il faut encourager les initiatives citoyennes

GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

→ la gestion horticole « classique » des espaces verts a des impacts négatifs importants sur l'environnement

→ la protection des ressources naturelles et de la santé sont aujourd'hui primordiales!



- **Protection des ressources en eau**

- ↳ **Désherbage**

- ↳ **Arrosage**



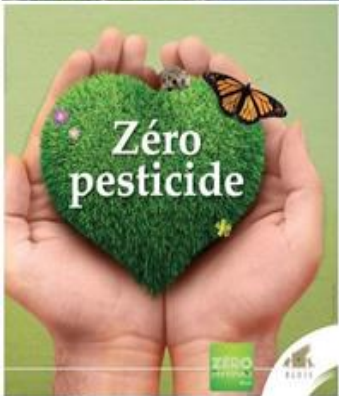
- **Biodiversité**

- ↳ **Gestion des zones ouvertes (pelouses, bords de routes,...)**

- ↳ **Gestion des boisements**

- ↳ **Fleurissements écologiques**





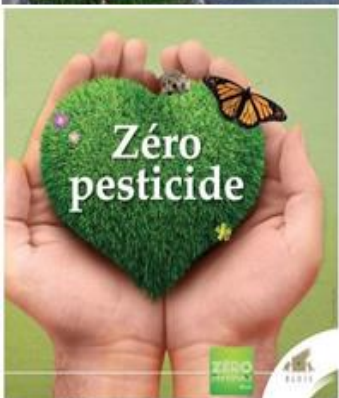
GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Différenciée : qui établit des **distinctions** en raison des **fonctions** que les espaces ont à remplir



**Adaptation de la gestion à la
fonction des espaces**



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

La démarche

- 1^{ère} étape : Avoir une bonne connaissance de son patrimoine vert

Faire un inventaire

X lieux à entretenir, X hectares à gérer

Talus

Prairie

Pelouse

Sablé

Ruisseaux et étangs

Haies

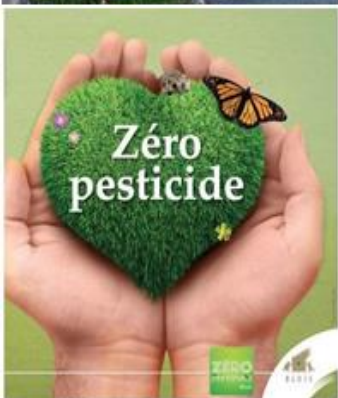
Massifs

Xm² de fleurs

X arbres

forêt

Espaces jeux, bacs à sable, mobilier urbain, écoles...

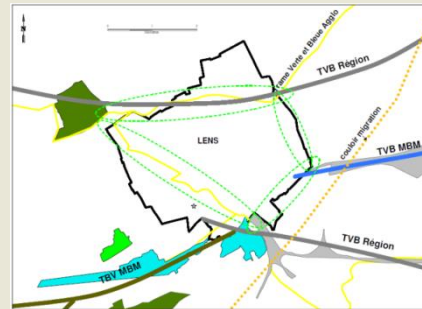


GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

La démarche

- 1^{ère} étape : Avoir une bonne connaissance de son patrimoine vert
- 2^{ème} étape : Définir les enjeux

Ecologiques

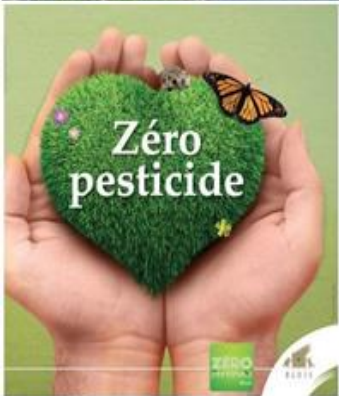
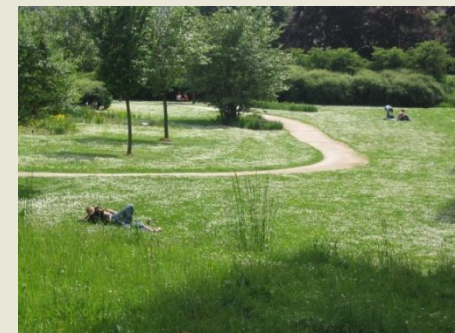


Faune, flore, continuités biologiques, risques pour les eaux de surface et souterraines

Paysagers



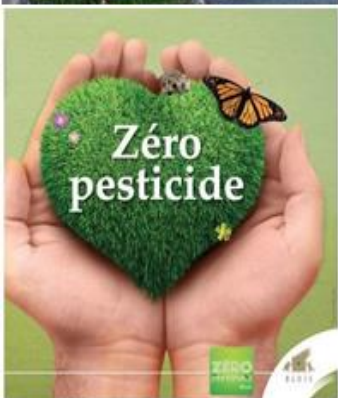
Fonctionnels



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

La démarche

- 1^{ère} étape : Avoir une bonne connaissance de son patrimoine vert
- 2^{ème} étape : Définir les enjeux
- 3^{ème} étape : Définir un objectif d'entretien pour chaque type d'espace vert



Faire la différence : quatre zones d'entretiens



Vert, propre et net

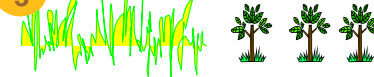
1 jardins de prestige



2 jardins traditionnels : espaces de rencontres, zones de jeux, de loisirs



3 à la rencontre de la nature sauvage



4 nature et sauvage



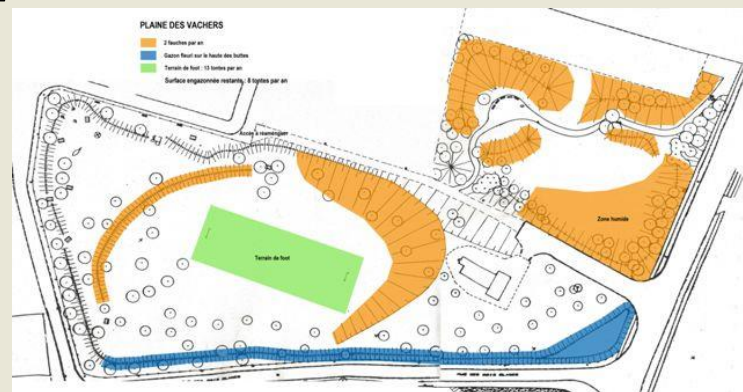
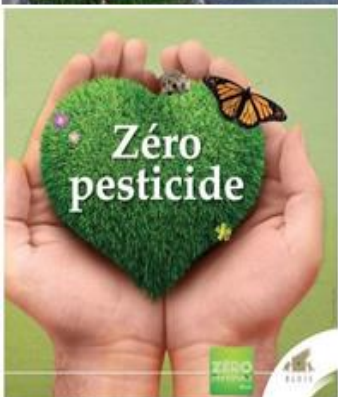
Diversité, nature, évasion



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

La démarche

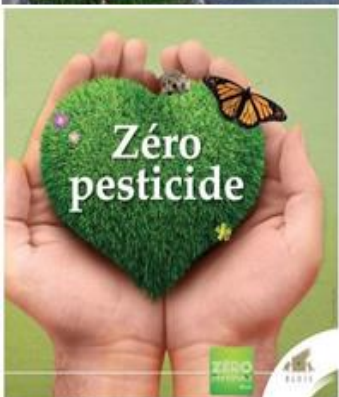
- 1^{ère} étape : Avoir une bonne connaissance de son patrimoine vert
 - 2^{ème} étape : Définir les enjeux
 - 3^{ème} étape : Définir un objectif d'entretien pour chaque type d'espace vert
 - 4^{ème} étape : Préciser les modalités d'entretien de chaque espace vert
- un état des lieux récapitulatif
 - des objectifs à atteindre
 - des fiches-action



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

La démarche

- 1^{ère} étape : Avoir une bonne connaissance de son patrimoine vert
- 2^{ème} étape : Définir les enjeux
- 3^{ème} étape : Définir un objectif d'entretien pour chaque type d'espace vert
- 4^{ème} étape : Préciser les modalités d'entretien de chaque espace vert
- 5^{ème} étape : Choisir les techniques de gestion adaptées



Tonte différenciée

Fleurissement alternatif



Désherbage alternatif

GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

La démarche

- 5^{ème} étape : Choisir les techniques de gestion adaptées



Fleurissement écologique



Paillage

Nouveaux massifs :
vivaces, bulbes, ...

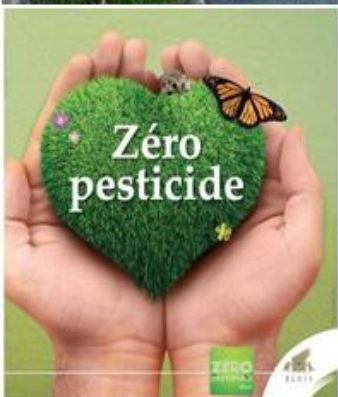
Fauche exportatrice



Tonte différenciée

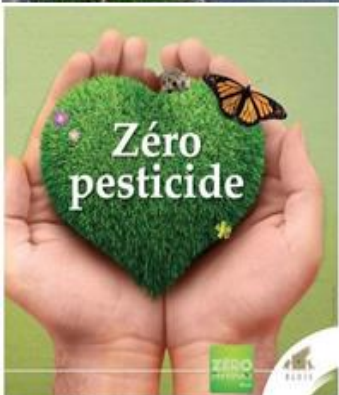


Désherbage alternatif



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

- 1^{ère} étape : Avoir une bonne connaissance de son patrimoine vert
- 2^{ème} étape : Définir les enjeux
- 3^{ème} étape : Définir un objectif d'entretien pour chaque type d'espace vert
- 4^{ème} étape : Préciser les modalités d'entretien de chaque espace vert
- 5^{ème} étape : Choisir les techniques de gestion adaptées

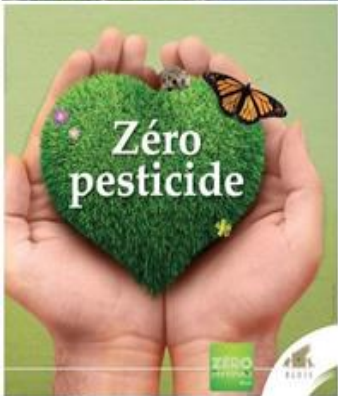


GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

- Connaissances insuffisantes = décisions dommageables pour la biodiversité

Exemples



Friches



Espèces protégées

*Support Trames
verte et bleue*

Zone sans gestion

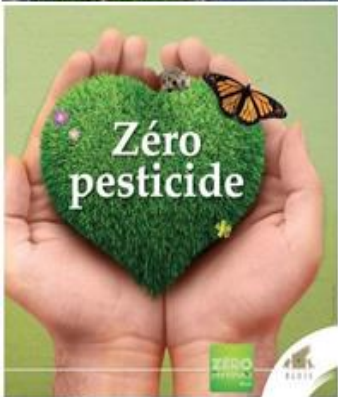


GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

- Connaissances insuffisantes = décisions dommageables pour la biodiversité

Exemples



Espèces exotiques envahissantes

Perte de biodiversité



Dégradation d'habitats

Interventions lourdes

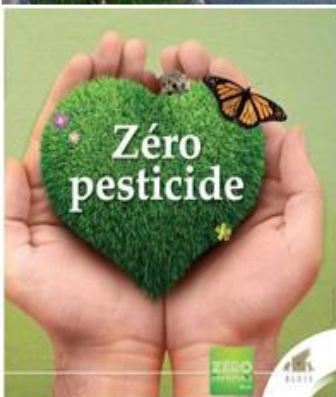


GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

- Connaissances insuffisantes = décisions dommageables pour la biodiversité

Destruction d'espèces protégées même involontaire



Interdit par la loi

article L. 411-1 du Code de l'environnement

L'application de cette réglementation demande beaucoup d'attention dans la mesure où elle vise à s'assurer qu'aucun projet ou activité ne viendra perturber l'état de conservation des espèces concernées.



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

Connaître la biodiversité



Apporte des données pour les scientifiques



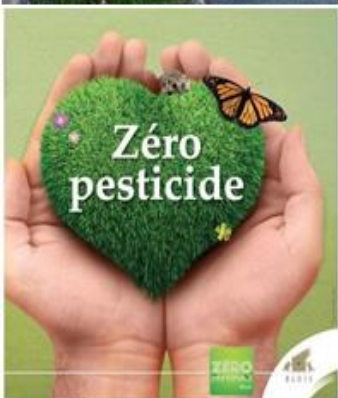
Apporte des données pour les décisions régionales



SRCE-TVB NORD-PAS-DE-CALAIS
Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue



Apporte des données pour les décisions locales (travaux, gestion, ...)



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

Connaître la biodiversité = connaître les enjeux



Proscription des
produits
phytosanitaires



Réduction
éclairage nocturne



Gestion
différenciée

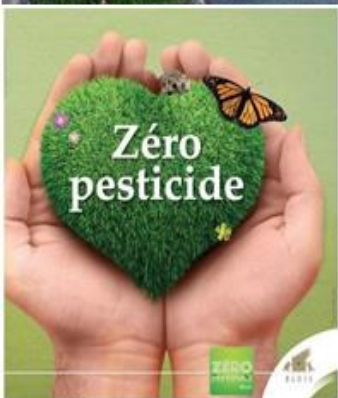


Aménagements
pour la faune



Ces actions ont-elles un impact positif sur la biodiversité?

Mettre en place un suivi de la biodiversité pour connaître
l'impact de ces actions



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

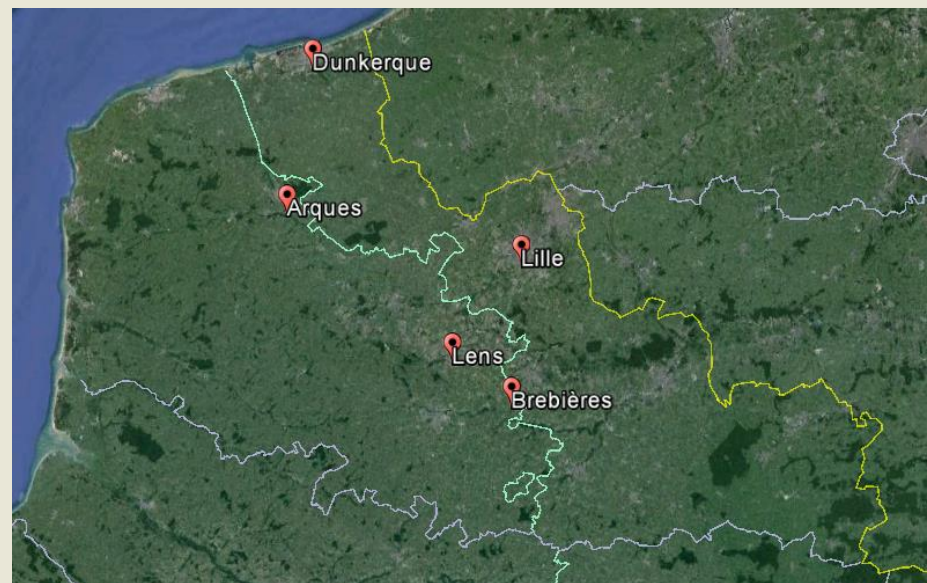
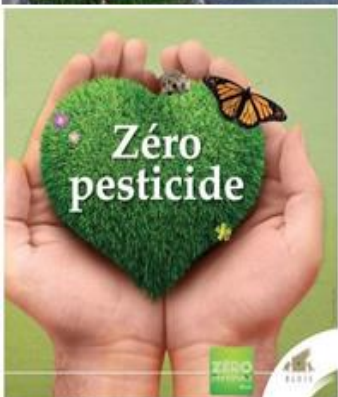
PROJET BIODIVERT

Pour un développement participatif de la connaissance de la biodiversité ordinaire de nos espaces verts

- Projet mené entre 2010 et 2016
- 5 collectivités

Objectifs

Déterminer l'impact de la gestion des espaces verts sur la biodiversité
Développer les connaissances faunistiques et floristiques de la commune

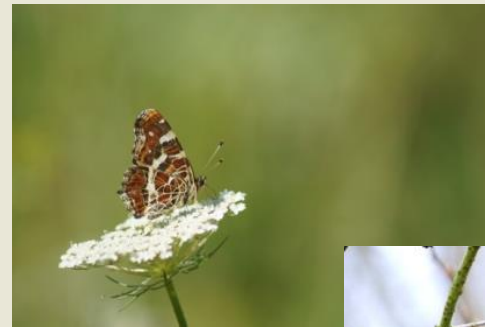
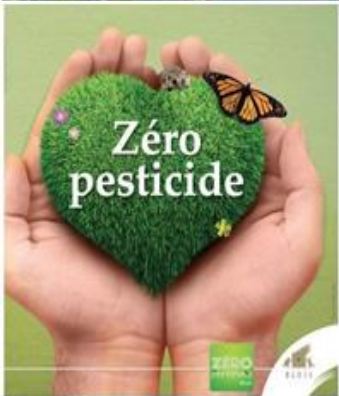


GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

Inventaires de la biodiversité en ville par des naturalistes et par les **agents techniques des espaces verts**

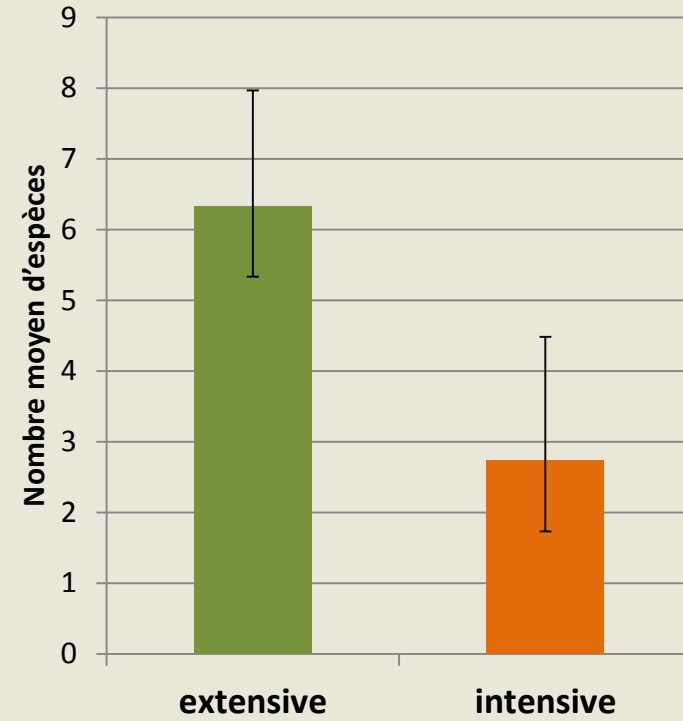
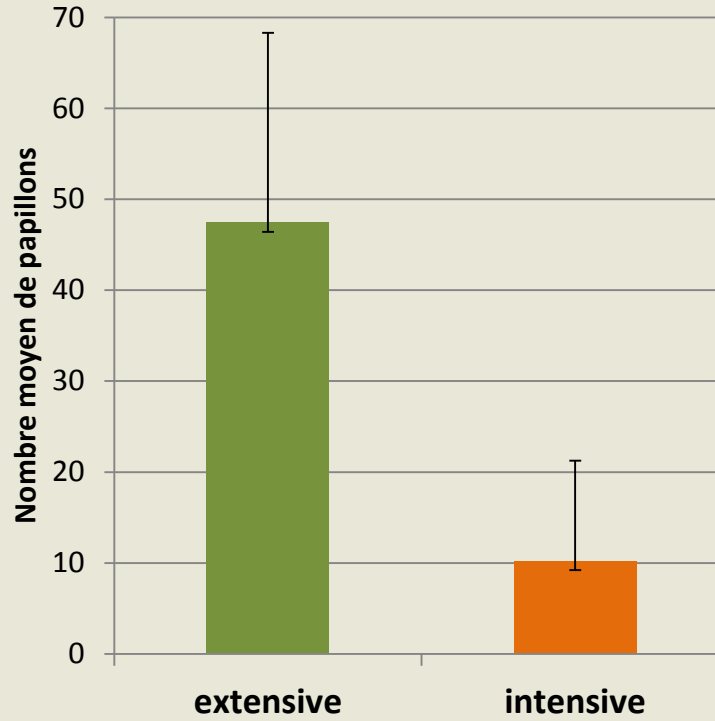
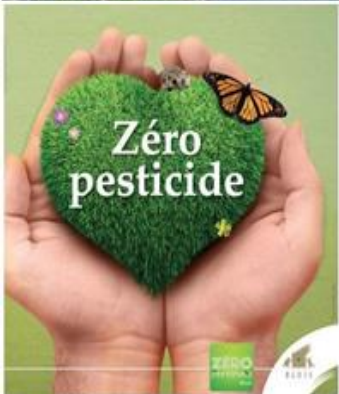
- Papillons de jour
- Oiseaux
- Flore



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité

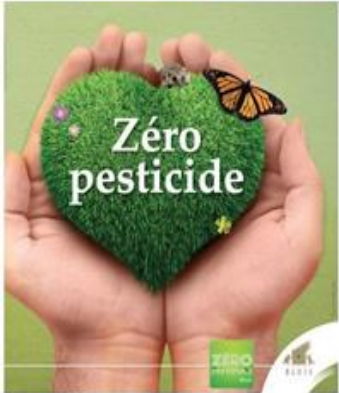
Les Papillons de jour



GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

Le métier de jardinier

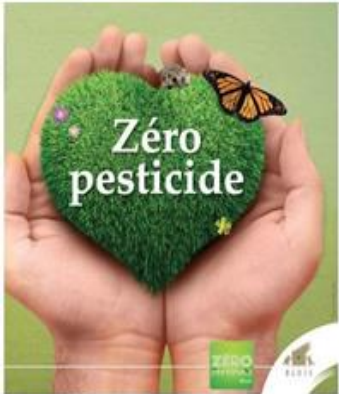
- Toujours sur le terrain --> **OBSERVATION**
- Inventaire et suivi de la biodiversité sur les espaces verts --> **SUIVI**
- Sensibiliser à la biodiversité et à la gestion différenciée --> **PRESERVATION**
- Apporter des connaissances et des arguments pour les habitants --> **SENSIBILISATION**

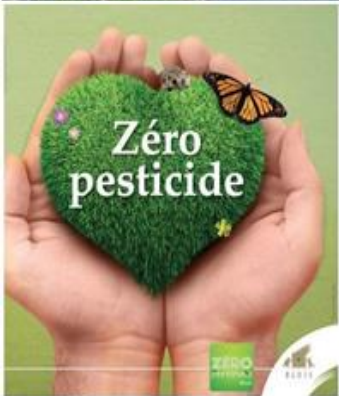


GESTION DIFFÉRENCIÉE & BIODIVERSITÉ

- Adopter des méthodes de gestions plus **extensives**
- Réflexions au cas par cas sur les espaces verts
- Nécessité de **généraliser à plus grande échelle** (création de corridors écologiques, ...)
- Accepter enfin de **laisser une place à la faune et à la flore** près de chez nous

Préserver la biodiversité et la nature est l'affaire de TOUS !





MERCI DE VOTRE ATTENTION



